



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 7 juin 2022 à 19 h 04 à la salle du conseil municipal sise au 595, route 309 à Val-des-Bois et tenue sous la présidence du maire monsieur Roland Montpetit.

ÉTAIENT présents : Madame la conseillère Jessica Maheu ainsi que messieurs les conseillers René Houle, Adolf Hilgendorff, Jean Laniel et Clément Larocque.

ÉTAIT également présente : Madame Anik Morin, directrice générale et greffière-trésorière.

ÉTAIT absente : Madame Gail Anne Daoust

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant quorum la séance débute à 19 h 04 sous la présidence de monsieur le maire Roland Montpetit.

Le maire soumet l'ordre du jour, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapport du Maire – Finances et réalisations 2021;
4. Adoption des procès-verbaux
 - 4.1 Séance ordinaire du 3 mai 2022;
 - 4.2 Séance extraordinaire du 16 mai 2022.
5. Gestion financière et administrative
 - 5.1 Adoption des comptes de la période;
 - 5.2 Adoption des états financiers du mois d'avril 2022;
 - 5.3 Rapport au conseil municipal – Formation en éthique et déontologie des élus municipaux;
 - 5.4 Avis de vacance au conseil municipal – Démission au siège no. 3;
 - 5.5 Formation des comités 2022 – Modification;
 - 5.6 Nomination des représentants 2022 - Modification;
 - 5.7 Adoption du règlement RM08-2022 relatif à l'affiche publique;
 - 5.8 Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 1 426 300 \$ qui sera réalisé le 14 juin 2022;
 - 5.9 Soumission pour l'émission de billets;
 - 5.10 Participation au congrès 2022 de la FQM;
 - 5.11 Embauche d'une adjointe administrative;
 - 5.12 Représentation au tournoi de golf des Maires de la MRC de Papineau.
6. Travaux publics
 - 6.1 Octroi de mandat – Service d'ingénierie pour les travaux d'asphaltage et de rechargement granulaire sur divers chemins municipaux;
 - 6.2 Octroi de mandat – Laboratoire pour les travaux d'asphaltage et de rechargement granulaire sur divers chemins municipaux.
7. Varia
8. Période de questions
9. Fermeture de la séance

2022-06-101

POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 7 JUIN 2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et garde le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

2022-06-102

RAPPORT DU MAIRE – FINANCES ET RÉALISATIONS 2021

Roland Montpetit, maire : J'ai le plaisir de vous présenter, conformément à l'article 176.2.2. du Code municipal du Québec, un aperçu de la situation financière de la municipalité de Val-des-Bois.

ÉTATS FINANCIERS

La firme de comptables agréés Marciel Lavallée a effectué la vérification de l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2021. Pour cet exercice, la Municipalité a réalisé un surplus de 290 744,89 \$.

RÉALISATIONS 2021

- Achat d'une camionnette
- Réfection de l'éclairage du terrain de balle
- Achat d'un trampoline géant
- Achat d'équipements cinématographique pour utilisation extérieure
- Achat et installation d'un système de surveillance au parc pour enfants et au terrain de balle
- Rechargement et asphaltage de nombreux chemins municipaux et du stationnement municipal
- Remplacement de la génératrice de l'administration
- Achat d'une déneigeuse
- Achat d'un balai de rue
- Traitement de la rénovation cadastrale
- Instauration des cueillettes des matières organiques
- Première édition de Val-des-Bois en musique
- Défi château de neige
- Folle course familiale
- Vente de garage communautaire
- Centre communautaire hanté
- Tenue d'un camp de jour
- Diffusion de films à l'extérieur durant la période estivale

SUBVENTIONS

Une subvention de 50 000,00 \$ fut obtenue du gouvernement provincial pour favoriser la coopération intermunicipale pour les loisirs de Val-des-Bois et Bowman.

Une subvention de 50 000,00 \$ fut obtenue de la Fédération canadienne des Municipalités (FCM) pour le programme de gestion des actifs municipaux.

Une subvention de 75 000,00 \$ a été obtenue du gouvernement provincial pour les bâtiments municipaux.

Une subvention de 98 500,00 \$ a été obtenue du gouvernement provincial pour la création d'un écocentre.

LOI SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

En vertu des dispositions de l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q.,C. T-11.001), voici la rémunération annuelle des membres du conseil de la municipalité de Val-des-Bois pour l'année 2021 :

	Rémunération municipale	Allocation de dépenses
Maire :	12 970,00 \$	6 485,00 \$
Conseillers :	5 260,00 \$	2 630,00 \$
Maire suppléant	1 200,00 \$	600,00 \$
	Rémunération MRC	Allocation de dépenses MRC
Maire	5 797,66 \$	2 898,54 \$

CONTRAT OU DÉPENSE DE PLUS DE 25 000,00 \$ OCTROYÉ PAR LA MUNICIPALITÉ EN 2021

Éclairage Val-des-Bois en musique	AUDIO TSL	26 202,95 \$
Laboratoire asphaltage	LES SERVICES EXP INC.	29 246,19 \$
Assurances collectives	SSQ	32 982,16 \$
Services intermunicipaux	MUNICIPALITÉ DE BOWMAN	38 112,80 \$
Logiciel informatique	PG SOLUTIONS INC.	39 378,09 \$
Matériaux divers	MATÉRIAUX LAJEUNESSE	42 258,77 \$
Assurances municipales	FQM ASSURANCES	43 629,43 \$
Camionnette	CARLE FORD INC.	53 080,18 \$
Régime de retraite	AON HEWITT CANADA	56 229,86 \$
Location rétrocaveuse	J.R. BRISSON ÉQUIPEMENTS	56 233,25 \$
Carburant	ÉNERGIES SONIC RN S.E.C.	56 981,56 \$
Électricité	HYDRO-QUÉBEC	65 442,10 \$
Calcium	COMPASS MINERALS CANADA	70 395,66 \$
Remises gouvernementales	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	72 674,53 \$
Firme d'évaluation et rénovation cadastrale	SERVITECH INC.	77 989,59 \$
Matières résiduelles	MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS	90 162,40 \$
Bacs de compost	IPL NORTH AMERICA INC.	129 194,39 \$
Quote-part	M.R.C. DE PAPINEAU	145 635,47 \$
Sureté du Québec	MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC	153 499,00 \$
Remises gouvernementales	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	196 037,46 \$
Surfaçage double	SINTRA INC.	281 920,42 \$
Asphaltage	LES PAVAGES LAFLEUR & FILS INC.	1 239 743,52 \$

CONCLUSION DU RAPPORT DU MAIRE

Un gros merci aux membres du conseil et au personnel de la Municipalité pour leur excellente collaboration au cours de l'année 2021.

Continuez de nous suivre en consultant notre site internet au www.val-des-bois.ca, en assistant aux réunions du Conseil municipal tous les premiers mardis du mois à 19 h, dans le journal local « Le Valboisien » et sur Facebook.

2022-06-103

POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte le procès-verbal de la séance du 3 mai 2022 tenue au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

Adoptée à l'unanimité.

2022-06-104

POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 MAI 2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mai 2022, tenue au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

Adoptée à l'unanimité.

2022-06-105

POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 2022-05 DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR René Houle

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte le rapport comptable du mois de mai 2022 dressé par la directrice générale, portant le numéro 2022-05 totalisant une somme de 307 580,43 \$ et répartie de la façon suivante :

-	Comptes à payer :	251 345,34 \$
-	Déboursés par chèque :	7 806,99 \$
-	Déboursés par prélèvement :	3 307,51 \$
-	Salaires :	45 120,59 \$

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser la greffière-trésorière à procéder aux paiements des comptes.

Adoptée à l'unanimité.

2022-06-106

POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS AU 30 AVRIL 2022

La greffière-trésorière soumet au conseil l'état des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} au 30 avril 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte les états financiers du mois d'avril 2022 sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adoptée à l'unanimité.

2022-06-107

**RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL
ÉLECTION GÉNÉRALE DU 7 NOVEMBRE 2021
FORMATION ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

La directrice générale et greffière-trésorière informe que tous les élus municipaux ont suivi, les 5 et 6 mai 2022, les formations obligatoires prévues à l'article 15 de la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, soit, une formation sur le rôle et les responsabilités des élus municipaux ainsi qu'une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

2022-06-108

**AVIS DE DÉPÔT DE DOCUMENTS
VACANCES AU CONSEIL MUNICIPAL**

DÉMISSION AU SIÈGE NO. 3

La directrice générale et greffière-trésorière dépose une lettre de démission de la part de la conseillère au siège no. 3, madame Gail Anne Daoust, et annonce l'avis de vacance au siège no. 3 effectif depuis le 1^{er} juin 2022.

2022-06-109

FORMATION DES COMITÉS 2021-2022

ATTENDU QUE par sa résolution 2021-11-204, le conseil municipal a établi la formation de ses comités pour l'année 2022;

ATTENDU la démission au siège no. 3;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Jessica A

ET RÉSOLU QUE les comités 2022 soient modifiés et qu'ils soient formés de la façon suivante :

<i>COMITÉS 2022</i>	
<i>TITRE</i>	<i>MEMBRE</i>
Gestion financière et administrative	René Houle Jean Laniel
Journal local et communication	René Houle Jessica Maheu
Travaux publics	Adolf Hilgendorff Clément Larocque
Sécurité publique	Adolf Hilgendorff René Houle Clément Larocque
Urbanisme et environnement	René Houle Jean Laniel
Loisirs et Culture	Clément Larocque Jessica Maheu
Développement municipal	Clément Larocque Jessica Maheu

Adoptée à l'unanimité.

2022-06-110

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS 2022

ATTENDU QUE par sa résolution 2021-11-205, le conseil municipal a nommé ses divers représentants pour l'année 2022;

ATTENDU la récente démission au siège no. 3;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Clément

ET RÉSOLU QUE les divers représentants pour l'année 2022 soient modifiés et qu'ils soient nommés de la façon suivante :

<i>REPRÉSENTANTS 2022</i>	
<i>ORGANISATION</i>	<i>MEMBRE(S) NOMMÉ(S)</i>
COBALI (Comité du Bassin versant de la rivière du Lièvre)	René Houle
TRICENTRIS	Clément Larocque
Responsables question familiales et aînés (social)	Adolf Hilgendorff Jessica Maheu
CCU (Comité consultatif d'urbanisme)	Jean Laniel, président René Houle, membre

	(3 membres citoyens seront nommés suite à un appel de candidatures)
RBO (Réseau biblio de l'Outaouais)	Jessica Maheu
Office de l'habitation de l'Outaouais	Jean Laniel
TDSL (Table de développement sociale de la Lièvre)	Adolf Hilgendorff
CTACP (Corporation des transports adaptés et collectifs de Papineau)	Adolf Hilgendorff

Adoptée à l'unanimité.

2022-06-111

ADOPTION DU RÈGLEMENT RM08-2022 RELATIF À L’AFFICHAGE PUBLIC;

ATTENDU QUE l’avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 3 mai 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QUE les articles 431 à 433.4 du Code municipal permettent à toute municipalité locale de déterminer les endroits d’affichage publics;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier les endroits actuellement utilisés, soit les babillards installés près des portes principales du bureau municipal ainsi que de l’église;

ATTENDU QUE le babillard de l’église nécessiterait d’être remplacé;

ATTENDU QUE les deux bâtiments sont à proximité l’un de l’autre;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Jessica Maheu

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte le règlement RM08-2022 et qu’il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1

TITRE

Le présent règlement porte le titre de Règlement numéro RM08-2022 relatif à l’affichage public.

ARTICLE 2

PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 3

BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement vise à identifier, tel que prévu au code municipal du Québec aux articles 431 à 433.4, deux endroits d’affichage pour les avis publics et à préciser certaines règles applicables à ceux-ci.

ARTICLE 4

ENDROITS D’AFFICHAGE

4.1 Tout avis public doit être affiché en format papier sur le babillard situé près de la porte principale du bureau municipal située au 595, route 309 à Val-des-Bois, QC J0X 3C0.

4.2 Tout avis public doit être publié sur le site internet de la Municipalité à l’adresse www.val-des-bois.ca dans la section *Avis publics*.

ARTICLE 5
PÉRIODE D’AFFICHAGE

Les avis seront publiés au moment opportun prévu à la loi et retirés au moment où ils deviendront obsolètes.

ARTICLE 6
ENTRÉE EN VIGUEUR

Le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Roland Montpetit
Maire

Anik Morin
Greffière-trésorière

Adopté à l’unanimité.

Avis de motion donné le 3 mai 2022 (2022-05-087)

Adopté le 7 juin 2022

Affiché le 8 juin

2022-06-112

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE
PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU
MONTANT DE 1 426 300 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 14 JUIN 2022**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Val-des-Bois souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 426 300 \$ qui sera réalisé le 14 juin 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
RM07-2003	182 500 \$
RM07-2003	12 200 \$
RM16-2021	453 700 \$
RM16-2021	573 939 \$
RM06-2022	203 961 \$

ATTENDU QU’il y a lieu de modifier les règlements d’emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro RM16-2021, la Municipalité de Val-des-Bois souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-des-Bois avait le 13 juin 2022, un emprunt au montant de 194 700 \$, sur un emprunt original de 366 100 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros RM07-2003 et RM07-2003;

ATTENDU QUE, en date du 13 juin 2022, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 14 juin 2022 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros RM07-2003 et RM07-2003;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 14 juin 2022;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 14 juin et le 14 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023.	333 500 \$	
2024.	348 000 \$	
2025.	121 300 \$	
2026.	126 400 \$	
2027.	75 500 \$	(à payer en 2027)
2027.	421 600 \$	(à renouveler)

ET QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro RM16-2021 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 14 juin 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ET QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 14 juin 2022, le terme originel des règlements d'emprunts numéros RM07-2003 et RM07-2003, soit prolongé de 1 jour.

Adoptée à l'unanimité.

2022-06-113

SOUSSION POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture :	7 juin 2022	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	14 juin 2022
Montant :	1 426 300 \$		

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Bois a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 juin 2022, au montant de 1 426 300 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

333 500 \$	3,40000 %	2023
348 000 \$	3,80000 %	2024
121 300 \$	3,90000 %	2025
126 400 \$	4,05000 %	2026
497 100 \$	4,25000 %	2027

Prix : 98,95800

Coût réel : 4,42699 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

333 500 \$	4,59000 %	2023
348 000 \$	4,59000 %	2024
121 300 \$	4,59000 %	2025
126 400 \$	4,59000 %	2026
497 100 \$	4,59000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,59000 %

3 - CD DU COEUR-DES-VALLEES

333 500 \$	4,60000 %	2023
348 000 \$	4,60000 %	2024
121 300 \$	4,60000 %	2025
126 400 \$	4,60000 %	2026
497 100 \$	4,60000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,60000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Val-des-Bois accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 14 juin 2022 au montant de 1 426 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros RM07-2003, RM16-2021 et RM06-2022. Ces billets sont émis au prix de 98,95800 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adopté à l'unanimité.

2022-06-114

CONGRÈS ANNUEL DE LA FQM 2022

ATTENDU QUE le congrès de la Fédération des municipalités du Québec (FQM) aura lieu à Montréal du 22 au 24 septembre 2022;

ATTENDU QUE les informations, les ateliers et les formations donnés durant ce congrès sont importants pour la Municipalité, tant sur le plan politique, administratif que législatif;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Jessica Maheu

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le maire et la directrice générale à participer au congrès 2022 de la FQM;

ET QUE les frais d'inscription, de repas et de déplacements soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

2022-06-115

EMBAUCHE ADJOINTE ADMINISTRATIVE

ATTENDU la nécessité de remplacer une adjointe administrative ayant quitté pour la retraite en 2021;

ATTENDU QUE madame Manon Bourque, responsable en loisirs et culture pour les municipalités de Val-des-Bois et de Bowman, nous a fait part de son intérêt pour être mutée au poste d'adjointe administrative;

ATTENDU QUE la municipalité de Bowman a été informée de la situation;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffières-trésorière verra à mettre en place les dispositions nécessaires afin d'assurer la continuité des services en loisirs et culture pour le reste de l'année 2022;

ATTENDU la recommandation du comité des ressources humaines;

ATTENDU QUE le contrat d'embauche fait partie intégrante de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR René Houle

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de Val-des-Bois ledit contrat d'embauche, et ce pour une période indéterminée.

Adoptée à l'unanimité.

2022-06-116

TOURNOI DE GOLF DES MAIRES DE LA MRC DE PAPINEAU AU PROFIT D'ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

ATTENDU QUE le tournoi de golf des Maires de la MRC de Papineau aura lieu le 10 septembre 2022 au Club de golf Royal Papineau;

ATTENDU QUE l'argent recueilli permettra à plusieurs organismes du territoire de réaliser des projets importants pour la communauté;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Adolf Hilgendorff

ET RÉSOLU QUE ce conseil octroie une aide financière de 600,00 \$ au Tournoi de Golf des Maires de la MRC de Papineau en procédant à l'achat d'un quatuor pour le tournoi de golf du 10 septembre prochain au Club de golf Royal Papineau;

ET QUE le Maire soit autorisé à participer et représenter la Municipalité avec des membres du conseil, des employés ou des citoyens selon la disponibilité de chacun.

Adoptée à l'unanimité.

2022-06-117

OCTROI DE MANDAT – SERVICE D'INGÉNIERIE POUR LES TRAVAUX D'ASPHALTAGE ET DE RECHARGEMENT GRANULAIRE SUR DIVERS CHEMINS MUNICIPAUX

ATTENDU les travaux d'asphaltage et de rechargement granulaire sur divers chemins municipaux qui auront lieu lors de la période estivale 2022;

ATTENDU l'implication impérative d'un ingénieur dans le cadre du projet notamment pour la surveillance du chantier, la coordination avec le laboratoire et le suivi post contrat;

ATTENDU les tarifs préférentiels offerts pour le service d'ingénierie par la MRC de Papineau;

ATTENDU QUE les coûts relatifs au service d'ingénierie sont estimés à 30 000,00 \$ incluant la préparation de l'appel d'offres et du devis;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil retienne les services de l'ingénieure de la MRC de Papineau pour les travaux d'asphaltage et de rechargement sur divers chemins municipaux qui débiteront incessamment;

ET QUE la dépense nette soit affectée, dans l'ordre et jusqu'à concurrence de la somme totale disponible pour chacun;

- au programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports du Québec (PAVL) volet soutien et amélioration;
- au programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports du Québec (PAVL) volet Projet particulier d'amélioration
- règlement d'emprunt RM07-2022.

ET QUE ce conseil municipal autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité les documents nécessaires pour donner effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff quitte la séance.

2022-06-118

OCTROI DE MANDAT – LABORATOIRE POUR LES TRAVAUX D'ASPHALTAGE ET DE RECHARGEMENT GRANULAIRE SUR DIVERS CHEMINS MUNICIPAUX

ATTENDU la résolution S2022-05-099 acceptant la soumission de Pavage Multipro concernant les travaux d'asphaltage et de rechargement granulaire sur divers chemins municipaux qui auront lieu durant la saison estivale 2022;

ATTENDU QUE conformément au devis, un laboratoire doit être sur place pour exécuter des essais et des contrôles sur les matériaux lors des travaux;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été reçues, analysées et comparées par l'ingénieure responsable du dossier;

ATTENDU la soumission de Groupe ABS au montant budgétaire de 45 714,30 \$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate le Groupe ABS pour les services de laboratoire lors des travaux d'asphaltage et de rechargement sur divers chemins municipaux pour un montant budgétaire de 45 714,30 \$;

ET QUE la dépense nette soit affectée, dans l'ordre et jusqu'à concurrence de la somme totale disponible pour chacun;

- au programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports du Québec (PAVL) volet soutien et amélioration;
- au programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports du Québec (PAVL) volet Projet particulier d'amélioration;
- règlement d'emprunt RM07-2022.

ET QUE ce conseil municipal autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité les documents nécessaires pour donner effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff réintègre la rencontre.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La greffière-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, greffière-trésorière

2022-06-119

LEVÉE DE LA SÉANCE (19 h 52)

IL EST PROPOSÉ PAR Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

.....
Roland Montpetit, maire

.....
Anik Morin, greffière-trésorière

Je, Roland Montpetit, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.